

Demande de copie d'une décision de justice pénale (Formulaire 12823*02)

Accéder au Formulaire – Cerfa 12823*02

Permet de demander la copie d'un jugement pénal. À adresser au greffe du tribunal qui a rendu la décision.



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00